



 VAL D'HÉRENS
SOURCE D'ÉNERGIES



Décembre 2017

Bulletin d'informations de la **Commune d'Evolène**



Le mot de la **Présidente**



Chères Evolénardes, Chers Evolénards,

C'est avec un plaisir non dissimulé que je vous sou mets notre nouveau bulletin d'information communal. Il aura fallu un peu de temps pour la mise en place, mais voici le premier instrument de communication enfin disponible. Cette brochure sera bientôt suivie du nouveau site internet communal. La communication est une véritable priorité, avec l'espoir de répondre à vos attentes, légitimes, de savoir ce qui se passe dans la commune. Le contenu de ce bulletin, qui sera publié deux fois par année, en décembre et juin, gardera les rubriques obligatoires destinées à l'assemblée primaire et sera complétée par des thèmes d'actualité. Cette édition a l'ambition de résumer aussi simplement que possible cette première année de législature, en mettant en exergue aussi bien les activités réalisées que les enjeux actuels. Vous trouverez donc au fil des pages des informations sur la nouvelle organisation communale, sur le budget 2018, sur le nouveau règlement de gestion des déchets ainsi que sur le tourisme et l'utilisation des taxes. Les rubriques consacrées aux jeunes citoyens, aux nonagénaires ainsi qu'aux mérites culturels donnent un aperçu de la vie sociale dans notre commune.

Un soin particulier a été accordé au bilan de cette année 2017. Une année à mettre pour ma part définitivement sous le signe de la nouveauté, vous le savez, tant du point de vue politique que du côté personnel. De la nouveauté et de l'engagement. Les défis ne manquent pas, les difficultés non plus. Les investis-

sements prévus pour 2018, avec la réalisation de nouvelles études notamment en matière d'énergie et d'approvisionnement en eau, permettront de définir les priorités de réalisation en matière d'infrastructure, dont les besoins de modernisation et de développement restent importants. Mais l'année 2017 a également laissé entrevoir quelques perspectives réjouissantes.

Réjouissantes notamment du point de vue des redevances hydrauliques, lesquelles devraient être maintenues au moins quelques années supplémentaires, grâce à la large mobilisation des communes et cantons alpins. Un éventuel soutien aux grands groupes électriques en difficulté ne peut se faire en prêteritamment uniquement les régions périphériques qui mettent à disposition leur ressource naturelle, Berne semble enfin l'avoir compris. Autre développement, la loi cantonale sur l'aménagement du territoire qui a été acceptée par les Valaisans en mai dernier permettra sans doute d'atténuer les effets de la LAT, quand bien même ceux-ci resteront conséquents pour notre commune et ses habitants. Enfin, en matière de santé, les discussions menées au sein de la vallée concernant l'EMS et avec le projet hôtelier concernant la mise en place d'un cabinet médical régional à Evolène sont constructives et permettent d'entrevoir l'avenir avec une relative confiance, en témoigne le récent mandat octroyé par la commune pour le recrutement de trois médecins généralistes. Le début 2018 permettra d'apporter des réponses concrètes à ces espoirs de réalisation, qu'on ne manquera de vous communiquer dans la prochaine édition.

Dans l'intervalle, je reste naturellement à disposition pour toute question relative à l'activité communale et vous souhaite, chères Evolénardes, chers Evolénards, de très joyeuses fêtes de fin d'année et mes meilleurs vœux pour 2018 !

Bien à vous,

**Virginie
Gaspoz**





Table des **Matières**

Le mot de la présidente	2
Organisation législature 2017 / 2020	4-7
Bilan 2017	8-16
Budget 2018	17-20
Nouveau règlement communal sur la gestion des déchets	21-23
ACVH et tourisme Val d'Hérens	24-26
Tourisme et utilisation des taxes touristiques	27-30
Promotion civique 2017	31
Nonagénaires	32-34
Soirée des mérites culturels et sportifs 2016	35
Convocation à l'assemblée primaire	36





Organisation **Législature** 2017/2020

Législature

4



Voilà bientôt une année que la nouvelle législature a débuté. La nouvelle équipe constituant le Conseil communal a donc bien pris ses marques. Etant donné que ce bulletin d'information est le premier publié depuis la prise de fonction, nous vous présentons ci-dessous l'organisation en vigueur.



Virginie Gaspoz
Présidente

Responsable Commission
Administration et finances

Membres : Pierre Follonier (50), Serge Gaudin, Philippe Métrailler (65), Gérald Pralong, Steve Pralong, Patrick Siéro

Attributions : Administration générale, Finances communales, Personnel, Bâtiments communaux, Information, Projets de défense





Responsable Commission
Energie

Membres : Rachel Bros de Puechredon, Michel Follonier, Serge Gaudin, Yvan Maistre, Pierre-Antoine Pralong, Steve Pralong

Attributions : Energie, Forces hydrauliques, Energies renouvelables

Responsable Commission
Jeunesse, culture, loisirs et sports

Membres : Gaëtan Fauchère, François Georges, Charlotte Jacquérior, Grégory Métrailler, Marielle Métrailler, Yvan Métrailler

Attributions : Jeunesse, Culture, Infrastructures sportives, Sociétés locales



Patrick Sierro
Vice-Président

Responsable Commission
Sécurité

Membres : Basile Bournissen, Patrick Decorges, John Depaz, Bernard Maître (62), Philippe Métrailler (65), vacant

Attributions : Police municipale, Police du feu, Protection civile, Etat major de crise, Salubrité publique

Pierre Chevrier
Conseiller communal

Responsable Commission
Travaux publics

Membres : Frédéric Chevrier, Laurent Chevrier, Joseph Dussez, Georgy Follonier, Christian Gaspoz (86), Romain Théoduloz

Secrétaire :
Pierre-Alain Sierro

Attributions : Routes, Step, Eau potable, Eaux usées, Cimetière, Cours d'eau, Eclairage public, Mensurations fédérales, Chemins pédestres





Cédric Fauchère

Conseiller communal

Responsable Commission

Formation, affaires sociales et santé

Membres : Jean-Noël Anzévui, Joëlle Chevrier, Eliane Gaspoz, Anne Maître, Catherine Pannatier, Audrey Théoduloz

Attributions : Ecole primaire, Cycle d'orientation, Formation professionnelle, Garderie et crèche, Aide sociale, Aînés, Santé



Eddy Favre

Conseiller communal

Responsable Commission

Agriculture

Membres : Jean-Marc Dussez, Pierre-Joseph Follonier, Dany Forclaz, Nicolas Gaudin, Cyrille Georges, Frédéric Métrailler, Marius Pannatier, Jean-Michel Rieder

Responsable Commission

Aménagement du territoire

Membres : Gratien Anzévui, Maurice Bracci, Cédric Fauchère, Gérard Fauchère, Joseph Georges (65), Jean Quinodoz, Steve Quinodoz

Secrétaire : Jean-Daniel Rumpf

Attributions : Plan d'aménagement, Urbanisme, Remembrements

Responsable Commission

Constructions

Membres :

Gérard Fauchère, Arnaud Métrailler, Xavier Métrailler, Martial Pralong, Steve Quinodoz, Guy-Olivier Voide

Secrétaire :

Serge Métrailler

Attributions : Autorisations de construire

Responsable Commission

Police des constructions + Permis d'habiter et d'exploiter

Membres : Serge Métrailler, Steve Quinodoz, Jean-Daniel Rumpf





Yvan Maistre

Conseiller communal

Responsable Commission
Environnement

Membres : Eric Beytrison, Jean-Michel Bournissen, Gilbert Maître, Valéry Maître, Marielle Métrailler, Edith Vuignier

Attributions : Traitement des déchets, Voirie, Gravières, Sylviculture, Parkings



Serge Gaudin

Conseiller communal

Responsable Commission
Tourisme

Membres : Patricia Bournissen, Pascal Bracci, Gusty Crettaz, Jean-Pierre Gaspoz, Florian Pannatier, Hervé Rossier

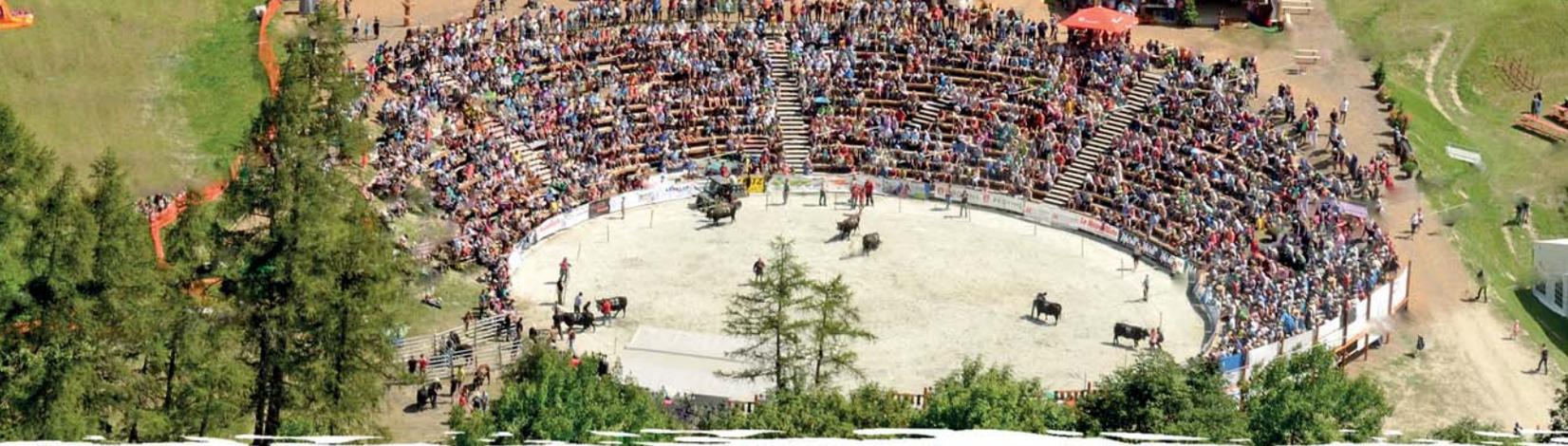
Secrétaire : Directeur Evolène Région Tourisme

Attributions : Tourisme, Infrastructures touristiques



Les membres du conseil remercient les employés communaux ainsi que les personnes ayant accepté un rôle au sein des diverses commissions. Il s'agit de véritables soutiens dans la réalisation des tâches de chacun. Cette implication de la population est vitale et participe pleinement au bien-être communal, en permettant d'intégrer au mieux les besoins et intérêts des citoyennes et citoyens.

Ces remerciements s'étendent également aux personnes faisant partie du bureau de vote et de l'état-major en cas de catastrophe, bien qu'elles ne soient pas formellement citées sur ces pages.



Bilan 2017

8

La première année de la législature touchant déjà à son terme, il est alors de coutume de dresser un bilan des activités réalisées. Les éléments suivants présentent un résumé non exhaustif des décisions prises et objets traités par le conseil communal de janvier à mi-novembre 2017.

Agriculture

• Subventionnement des produits

Kopros et Bio 3G

Il s'agit de traitements biologiques appliqués dans les infrastructures agricoles permettant de diminuer les odeurs tout en améliorant l'environnement animal. Dans une perspective de commune touristique, le conseil communal a décidé de subventionner à 100 % les produits Kopros et Bio 3G à partir de la saison 2017-2018 (50% auparavant), pour autant que l'ensemble des agriculteurs participe à cette action, ce qui a été réalisé grâce à la commission agricole.

• Paiements directs et communaux

Plusieurs parcelles exploitées, se situant entre la zone de surface agricole utile (SAU) et la zone d'estivage, ne pouvaient pas être déclarées dans les données de structures agricoles. Ces surfaces ne bénéficiaient donc pas de paiements directs. L'inventaire réalisé en 2016, avec le concours des différents services cantonaux, a pu être avalisé cette année. Les déclarations de surfaces ont été adaptées en conséquence et ces nouvelles contributions ont été rétribuées en 2017 déjà. De plus, toutes les surfaces exploitées de l'administration communale et de la cure ont été régularisées par la constitution d'un bail à ferme.

• Remise en état périodique (REP) des routes agricoles et alpestres

Suite à un inventaire réalisé en 2014, un plan d'intervention a été défini. La première étape



quadriennale s'est terminée en 2017 avec la réalisation de la route de Bréona, de Lanna 1, Arbey 1 et Chemeuille 4. Ces réhabilitations de dessertes agricoles, accompagnées par un subventionnement fédéral et cantonal, vont se poursuivre à partir de 2018 pour une période triennale.

Constructions

• Etat des demandes et outils à disposition

La commission des constructions a traité près de 90 demandes depuis le début de l'année. La mise en place d'une nouvelle procédure permet d'optimiser le traitement des dossiers. Une marche à suivre contenant l'ensemble des pièces à fournir, en fonction du type de requête déposée, est disponible sur le site internet de l'administration communale. Cette dernière est accompagnée par une annexe sur la typologie évolénarde préconisée par la commission





communale des constructions dans le but de respecter la clause d'esthétisme et d'intégration de projets.

À noter l'opposition quasi systématique d'Helvetia Nostra sur les nouvelles mises à l'enquête. Désormais, il est obligatoire d'inscrire la mention résidence principale avec le nom du requérant pour qu'un projet puisse être avaisé.

permis de construire. De plus, cette procédure sera utile à notre commune qui compte un taux de résidences secondaires supérieur à 20%. La loi sur les résidences secondaires prévoit en effet une exception permettant d'autoriser des résidences secondaires dans certains bâtiments protégés et/ou caractéristiques du site. Cette exception permet de préserver un patrimoine laissé à l'abandon.

Aménagement du territoire

Dans le cadre de la mise en application de la LAT, en plus du suivi en cours depuis 2015, le conseil communal a décidé de mandater un bureau pour l'étude urbanistique globale de notre territoire. Cette étude permettra d'amener des éléments objectifs sur l'état des lieux de notre commune et d'identifier des besoins et opportunités pour la redéfinition de notre plan d'aménagement.

Communication

Le conseil communal a mandaté une société afin de mettre en place un nouveau site internet pour la commune. Ce dernier devrait être opérationnel en début d'année prochaine.



• Réalisation de l'inventaire du site bâti

Le conseil communal a décidé d'adjuger un mandat pour la réalisation d'un inventaire du site bâti d'ici début 2018. Il s'agit d'un recensement précis de l'état et de la qualité de chaque construction, ainsi que son importance dans le contexte local. Les villages de la commune possèdent en effet plusieurs bâtiments historiques et caractéristiques des sites. Le classement des objets recensés permettra de donner une force légale pour les autorisations de construire. La note attribuée à chaque bâtiment déterminera autant les possibilités de transformation, d'agrandissement voire de démolition que les charges et conditions du



Dangers naturels

En 2017, l'essentiel des investissements s'est concentré sur le secteur des Clièves, au-dessus de la route cantonale entre le tunnel de la Garde et la Villette. Des filets parepierres ont notamment été posés afin de protéger le secteur de nouvelles chutes.

À partir de 2018, le projet «Evolène Rive Droite» (secteurs au-dessus de Villaz – la Sage) concentrera la majeure partie des travaux de protection contre les dangers naturels.

Cours d'eau

Divers rapports sont en cours d'élaboration, notamment en lien avec l'espace réservé aux eaux, l'entretien et contrôle des cours d'eau, ainsi que le charriage des Borgnes.

Une fois ces mandats terminés, les rapports permettront d'avancer des dossiers en suspens notamment en lien avec l'aménagement du territoire.

Ecole

Le conseil communal a décidé de prolonger la convention de direction commune des écoles primaires du Val d'Hérens pour 2 ans, telle que proposée par la direction du CO ainsi que les présidents des commissions scolaires du Val d'Hérens.

Infrastructure

Outre les améliorations substantielles réalisées par l'Etat du Valais sur la route des Rocs et celle d'Arolla, voici un aperçu des travaux effectués ou en cours dans le cadre des infrastructures et bâtiments communaux.

• Centre de tri

En vue de la réalisation du centre de tri aux Haudères, le conseil communal a proposé un crédit d'engagement de Fr. 900'000.-, lequel a été validé par l'assemblée primaire du 22 février 2017.





- **Chauffage du centre scolaire**

Dernière étape de rénovation du bâtiment, le chauffage sera modernisé, en changeant la chaudière à mazout actuelle, et complété par des sources d'énergies renouvelables et locales, avec l'installation d'une pompe à chaleur eau/eau et de panneaux solaires photovoltaïques sur le toit. Les travaux auront lieu pendant l'été 2018.

- **Ecole des Haudères**

Changement de la chaudière.

- **Réseau d'eau**

Sur proposition de la commission des travaux publics et afin de contrôler l'état du réseau communal d'eau potable, le conseil communal a décidé d'installer des micros dans les canalisations principales du réseau d'eau. Cela permettra de détecter les fuites principales, mais également de diagnostiquer l'état du réseau et de prioriser les interventions futures dans le cadre d'une réfection totale du réseau.

- **Route de la Dent-Blanche aux Haudères**

Le conseil communal a adjugé les travaux de génie-civil et d'installations sanitaires en vue d'une réalisation à l'automne 2017 pour la remise en état de ce tronçon villageois.

- **Route de Satarma**

Le tronçon communal profitera d'une remise en état.

- **Route des Boesses – Marenisches à la Sage**

Tous les propriétaires concernés ont accepté de vendre quelques m² de leur parcelle afin de régulariser cette route dans les meilleurs délais. Les travaux auront lieu en 2018.

- **Route des Condémines à Evolène**

(route à partir du centre scolaire en direction des bâtiments d'habitation côté la Fauchère)

Un mandat a été adjugé afin de prévoir une régularisation et un développement pour ce quartier d'Evolène.

Personnel

- Engagement de Jean-Vincent Vuignier (à durée indéterminée), de Jean-Pierre Depaz (à durée déterminée) puis de Roger-Pierre Gaudin (à durée déterminée) au sein de l'équipe des travaux publics, afin d'apporter des forces vives et du soutien à l'équipe, régulièrement affaiblie par des absences dues à des accidents ou maladies.

La commune d'Evolène souhaite d'ailleurs un bon et prompt rétablissement aux collaborateurs touchés dans leur santé.

- Engagement d'Enea Korell en qualité d'apprenti bûcheron à partir du 1^{er} juillet 2017.

- Engagement de Frédéric Sueur pour dix périodes d'enseignement en 8H (6^e primaire) (mercredi matin et jeudi) ainsi que de Patrick Hénin pour des heures AC&M.

- Démission de la curatrice officielle Myrlande Vuignier. La suppléance est organisée par l'APEA (Autorité de protection de l'adulte et de l'enfant) du Val d'Hérens, laquelle a mis en place une structure fonctionnant essentiellement avec des curateurs indépendants, structure qui permet de prendre en charge les cas de curatelle à l'échelle de la vallée.

La commune d'Evolène est extrêmement reconnaissante envers Myrlande pour le travail effectué pendant de nombreuses années. Nous la remercions chaleureusement pour le soutien apporté et le temps passé auprès des personnes démunies et lui souhaitons le meilleur pour la suite.

Police communale

Concernant l'accident survenu le 31 décembre 2016 impliquant l'agent de police communal Thierry Duroux, dont les faits ont été largement médiatisés, le conseil communal a attendu le rapport du ministère public (mars) avant de prendre une décision. Sur cette base, il a été décidé de le maintenir à son poste en lui confiant un cahier des charges adapté. Outre l'exigence d'absolue sobriété, son salaire a été revu à la baisse compte tenu du manque de mobilité. Une nouvelle décision sera prise si le permis de conduire n'est pas retrouvé dans les meilleurs délais.

Règlements

• Taxe de séjour et taxe de promotion touristique

Suite aux remarques des logeurs, le conseil communal a décidé de modifier les deux règlements afin de définir clairement la notion de «surface habitable» qui était sujette à interprétation.

La définition correspondant à la surface brute de plancher utile a été insérée dans chacun des règlements. Ces modifications ont été acceptées lors de l'assemblée primaire du 22 février 2017.

• Règlement sur la gestion des déchets

Proposé en remplacement des actuelles taxes de voirie, cf. article aux pages 21 à 23.

Remontées mécaniques

• Subventions remontées mécaniques de la commune

Sur la base de demande de subventionnement de Télé-Evolène et des remontées mécaniques d'Arolla, le conseil communal a décidé de reconduire un subventionnement pour l'année

civile 2018 sur la base des montants octroyés pour la période 2015-2017, à savoir :

- Fr. 550'000.- pour Télé-Evolène SA
- Fr. 105'000.- pour les remontées mécaniques d'Arolla.

La subvention pour Télé-Evolène SA a été ratifiée par l'assemblée primaire lors de la séance du 14 juin 2017.

Formellement, l'administration communale a établi une convention avec les parties reposant sur un paiement échelonné sur l'année conformément aux années antérieures. Des conditions ont également été exigées au niveau des prestations obligatoires à assurer par les remontées mécaniques.

À noter que la société Blanchalpe SA n'a pas présenté de demande.

• Subventions communales pour les abonnements de ski Espace Dent-Blanche 2017-2018

Le conseil décide de subventionner les jeunes de 6 à 25 ans ainsi que les apprentis et étudiants en formation domiciliés sur la commune





d'Evolène qui achètent un abonnement annuel auprès des remontées mécaniques de la commune. La subvention retenue se monte à Fr. 200.- par jeune.

- **Collaboration avec les sociétés de remontées mécaniques**

Pour rappel, le conseil communal n'est pas représenté dans les conseils d'administration des différentes sociétés. La commune d'Evolène étant cependant un actionnaire substantiel et dont le soutien financier est indispensable à la survie du domaine, les contacts doivent être étroits et coordonnés afin de rechercher les meilleures solutions dans un contexte très difficile. Ainsi, le conseil cherche à être informé en temps réel et à être impliqué si nécessaire dans les négociations, par exemple avec les 4 Vallées ou le Magic Pass. En outre, les sociétés sont appelées à proposer des projets et pistes de développement en vue de décisions nécessairement à court terme concernant le futur du ski dans notre commune.

Santé

Le conseil communal a été sensibilisé à l'urgence médicale et sanitaire existant dans la vallée, notamment au travers de présentations sur la planification des soins de longue durée par la directrice du CMS d'Euseigne et le directeur du Home Saint-Sylve. Cela ajouté à la problématique de la relève des médecins. Si nous adressons nos plus vifs remerciements à nos trois médecins évolénards qui renoncent partiellement à leur retraite pour assurer le bien-être de la population, la situation nécessite des décisions et réalisations rapides afin de préserver la qualité de vie dans notre commune.

C'est pourquoi le conseil communal collabore étroitement avec le projet hôtelier «Medical Village Evolène» porté par des investisseurs anglais, dont la construction comprend des

cabinets ayant pour vocation l'accueil de médecins généralistes au service de la population locale en premier lieu. La création d'un **centre médical régional** combiné aux spécialisations médicales qui compléteront l'offre hôtelière constitue un avantage indéniable en vue de l'établissement de médecins dans notre commune, sachant que le Valais et les vallées latérales font actuellement face à une pénurie de médecins. La construction devrait débuter en cours d'année prochaine. En vue de garantir une transition médicale dans les meilleurs délais, le conseil communal vient de mandater un bureau spécialisé en vue du recrutement de trois médecins généralistes. Des locaux de transition sont également à l'étude.

En ce qui concerne les 28 lits **EMS** attribués momentanément à notre commune, la situation requiert une collaboration avec un EMS existant. En effet, le seuil de rentabilité de ces établissements étant situé aujourd'hui aux alentours de 80 lits, il est illusoire d'imaginer la réalisation d'une petite structure autonome dans notre commune. Le Conseil communal s'est donc rapproché de la fondation Saint-Sylve de Vex. Suite à des échanges constructifs, il a été décidé de collaborer étroitement afin de répondre aux besoins de la population hérensarde et par conséquent de réaliser un business plan dans les meilleurs délais afin d'envisager une extension du home actuel à Vex, tout en chiffrant les coûts inhérents à une gestion multisite si ces lits devaient être construits à Evolène. Une décision pourra ensuite être prise en connaissance de cause, en tenant compte des intérêts économiques et sociaux. Dans un cas comme dans l'autre, il est impératif qu'une construction se réalise afin que l'offre de places EMS dans le Val d'Hérens puisse enfin mieux répondre aux besoins locaux. À noter que les communes de Saint-Martin et Mont-Noble sont invitées à participer à ce projet, ce qui constituerait alors un véritable projet intercommunal à l'échelle de la vallée.

Projets divers

Haut débit dans la région d'Arolla

Le conseil a été approché par Swisscom concernant le déploiement du haut débit dans la commune et notamment sur la région d'Arolla. Selon la stratégie de l'entreprise, Arolla ne devrait normalement pas pouvoir bénéficier d'un développement des infrastructures, en raison de la distance et du faible nombre d'habitants. Cependant, compte tenu notamment de la Patrouille des Glaciers, une fenêtre d'opportunité s'est ouverte pour un déploiement rapide du haut débit grâce à des travaux en 2017, pour autant que la commune participe aux frais supplémentaires non couverts, en collaboration avec Grande-Dixence SA. Les travaux ont été réalisés et ainsi, contre toute attente, c'est Arolla qui pourra bénéficier prochainement d'un réseau de qualité, alors que le reste de la commune devra attendre avant de profiter d'une amélioration des services Swisscom. Une excellente nouvelle pour les commerçants d'Arolla notamment, lesquels pourront offrir un meilleur service à leurs clients.

Homologation pistes nordiques

Sur proposition de la commission touristique et afin de répondre aux exigences de la loi sur la mobilité de loisirs du canton du Valais, le conseil communal a décidé de procéder à l'homologation des pistes nordiques à Evolène et à Arolla et des chemins de randonnée pour l'hiver. Un mandat a donc été confié afin de préparer un dossier répondant aux exigences juridiques.

Mobilité verte

En parallèle du projet «Green mobility» porté essentiellement par les hôteliers de la vallée, le conseil communal a décidé de collaborer avec ESR pour la pose de quatre à cinq bornes électriques sur le territoire communal afin d'offrir une infrastructure en libre accès pour

une potentielle nouvelle clientèle. Les bornes seront installées fin 2017 ou début 2018, en fonction des conditions météorologiques.



Piscine mobile

Sur proposition de la commission scolaire, le conseil a accepté un partenariat avec la société Aqwa Itineris. La remorque contenant un bassin de 8 x 2 m ainsi que des vestiaires avec douche et WC est mise à disposition de la commune pour 3-6 mois, afin de tester le concept de piscine mobile et d'effectuer tous les tests avant sa commercialisation officielle.



Le coût pour la commune comprend les frais d'installation, de fonctionnement (eau, électricité), ainsi que d'utilisation (maître-nageur, entretien, maintenance). Les classes primaires ont ainsi l'opportunité d'avoir des cours de natation au moins jusqu'à Noël.

Projet de liaison par câble

Les Haudères-Arolla

Le conseil communal a officiellement pris connaissance du projet de liaison par câble entre les Haudères et Arolla en août, lors d'une présentation faite par l'Etat du Valais lors d'une séance du conseil. Une étude de faisabi-



lité a effectivement été réalisée, mandatée par le service cantonal de la mobilité. Un projet d'envergure forcément intéressant pour notre développement régional, mais dont la réalisation reste pour l'heure incertaine compte tenu de l'investissement conséquent de la part du canton et de la Confédération. Le statut de la route d'Arolla reste un élément-clé pour les prochaines discussions, route qui reste indispensable et dont l'entretien requiert de solides dotations. Autre enjeu : le développement futur du vallon d'Arolla. Une telle infrastructure offre des opportunités, mais elle ne se réalisera que si les conditions locales sont favorables à un développement économique et social. Dans cette optique, le conseil a mandaté l'Université de Lausanne et son institut dévolu au tourisme afin de définir une stratégie de développement touristique d'Arolla. Suite des discussions agendée à 2018...

Perspectives

Par Eddy Favre, conseiller communal

Nouvelle loi sur les constructions

La nouvelle loi sur les constructions entrera en vigueur au 1^{er} janvier 2018. A partir de cette date, les nouvelles autorisations de construire seront rendues en application de la nouvelle loi et son ordonnance.

Les principaux changements sont la nouvelle répartition des compétences entre autorités cantonales et communales. A titre d'exemple, les projets situés en zone de mayens relèveront dorénavant de la commission cantonale des constructions (CCC). La commune ne pourra plus délivrer des autorisations dans cette zone. Par ailleurs, cette nouvelle loi sur les constructions prévoit une révision des prescriptions matérielles et une harmonisation de la terminologie dans le domaine des constructions par un accord intercantonal (AIHC).

Politique agricole 2022

La nouvelle stratégie de la politique agricole 2022 s'annonce par deux mots clefs qui sont rentabilité et productivité. L'agriculture de montagne doit trouver une place dans cette nouvelle vision parvenue depuis les instances fédérales. L'agriculture d'Evolène représente une économie locale non négligeable qu'il faut maintenir et améliorer.

La consolidation d'une exploitation se traduit par un domaine reconnu et rationnel à l'exploitation. La mécanisation optimisée est incontournable à ce jour pour diminuer les frais d'exploitation tout en exploitant les terres de manière peu intensive. Les zones non accessibles se referment et sont de plus en plus frappées par l'avancement forestier. Des solutions existent pour diminuer ces problèmes. Les éléments suivants peuvent être mis en œuvre :

- Remise en état des terres agricoles
- Mise en œuvre des accès de fauche
- Remaniement virtuel par fermage



De telles démarches de rationalisation sont soutenues par le service cantonal des améliorations structurelles et l'office fédéral de l'agriculture. La commission agricole doit anticiper l'application de cette nouvelle stratégie et prévoir l'avenir pour pérenniser les exploitations actuelles et attirer les successeurs de ces dernières.

Loi sur l'aménagement du territoire (LAT)

Suite à la mise en œuvre de la nouvelle politique fédérale en matière d'aménagement du territoire, le développement territorial est au cœur des préoccupations communales. La loi cantonale sur l'aménagement du territoire (LCAT) a été approuvée par le peuple valaisan en mai 2017. La stratégie cantonale compte appliquer la LAT par un dézonage limité au minimum. La zone à bâtir doit être dimensionnée pour un besoin à 15 ans. Le calcul se base sur l'évolution démographique et le nombre d'emplois. Le territoire est lui découpé en zone construite, en zone partiellement bâtie et zone libre de constructions. L'artifice de la loi cantonale permet de définir un périmètre d'urbanisation à 30 ans. A ce jour, le service du développement territorial du canton prévoit un déclassement de près de 68 ha dans notre commune, touchant donc massivement la zone libre de construction.

Au niveau du calendrier d'application du nouveau plan d'affectation des zones, il est prévu que le plan directeur cantonal soit mis en vigueur en mai 2019. A partir de cette échéance, la commune a cinq ans pour mettre en œuvre son nouveau plan de zones. La commune d'Evolène a déjà réalisé plusieurs démarches en vue de la mise en œuvre de la LAT. Un diagnostic territorial a été effectué en 2015. A l'aide de ce dernier, tous les conflits dus au cumul des différentes législations ont été identifiés grâce à la mise en place d'une base de données SIT.



Rouge =
zone bâtie

Orange =
zone partiellement bâtie

Verte =
zone libre de constructions

Par ailleurs, la commune a mené une étude en partenariat avec la HES-SO dans le cadre d'un projet pilote (SIMUL R2). Un procédé mathématique de hiérarchisation analytique a été mis en place pour mettre en évidence les zones les plus susceptibles au dézonage. Plusieurs critères ont été choisis, mis en relation et en confrontation les uns aux autres. Les cartes élaborées ont été intégrées à la base de données du diagnostic territorial. Les résultats obtenus ont l'avantage non négligeable d'être objectifs et impartiaux du fait qu'ils proviennent d'un calcul mathématique basé sur une superposition de critères.

La commission communale travaille actuellement sur cette base et étudie toutes les possibilités d'optimisation pour la détermination du nouveau plan d'affectation des zones.

Budget 2018

Le Conseil communal soumet à l'Assemblée primaire le budget 2018 tel que résumé dans les pages suivantes. Ce budget a été discuté et modifié par le Conseil en séance préliminaire, puis approuvé par la commission administration et finances, et enfin validé par le Conseil lors de sa séance du 13 novembre 2017.

Récapitulatif du compte administratif

Le compte de fonctionnement, comptabilisant les charges et revenus habituels, prévoit des revenus à hauteur de Fr. 13'420'262.- pour des charges de Fr. 13'016'065.-. Un excédent de revenus est donc attendu. D'autant plus que les charges comprennent Fr. 941'000.- d'amortissements.

La marge d'autofinancement – c'est-à-dire la différence entre les revenus et les charges sans amortissements - se monte donc à environ 1.3 million de francs.

Concernant le compte des investissements, les montants prévus pour l'année 2018 atteignent un total net d'un peu plus de 3.4 millions.

	Fonctionnement		Investissements	
	Charges	Revenus	Dépenses	Recettes
0 Administration générale	1'193'300	53'600	100'000	0
1 Sécurité publique	677'600	176'500	0	0
2 Enseignement et formation	1'608'050	56'000	700'000	150'000
3 Culture, loisirs & culte	773'250	269'200	110'000	0
4 Santé	200'500		155'000	0
5 Prévoyance sociale	987'000	213'500	10'000	0
6 Trafic	2'089'500	88'000	1'635'000	462'000
7 Protection et aménagement de l'env.	1'956'450	1'442'700	2'197'500	1'204'200
8 Economie publique	2'971'000	1'868'000	715'000	344'500
9 Finance et impôts	559'415	9'252'762	0	0
Total	13'016'065	13'420'262	5'622'500	2'160'700

Amortissements 941'000

Total charges sans amortissements 12'075'065

Marge d'autofinancement 1'345'197

Investissements nets 3'461'800



Comparaison avec les exercices précédents

Le budget 2017 ainsi que les comptes 2016 servent principalement de bases à l'établissement du budget 2018. La préparation du budget se fait également sur un principe de pragmatisme et de prudence. Ainsi, en comparaison, l'année 2018 devrait être semblable aux exercices précédents au niveau du compte de fonctionnement. Concernant les investissements escomptés, ils sont semblables à ceux envisagés pour 2018. Le tableau à la page suivante présente une vision plus fine des projets communaux.

Compte de fonctionnement

	Budget 2018	Budget 2017	Comptes 2016
Charges	13'016'065	13'201'522	13'469'467
Revenus	13'420'262	13'358'923	13'881'199
Marge d'autofinancement	1'345'197	1'018'301	2'514'459
Amortissements comptables	941'000	866'000	757'427
Amortissements complémentaires	0		1'600'000
Excédent de recettes	404'197	157'401	157'031
Excédent de dépenses			

Compte des investissements

	Budget 2018	Budget 2017	Comptes 2016
Dépenses	5'622'500	5'254'362	1'949'254
Recettes	2'160'700	1'635'750	1'570'952
Investissements nets	3'461'800	3'618'612	378'302

Décisions fiscales pour l'exercice 2018

Coefficient	1.3
Indexation des revenus	125
Impôt personnel	20.--
Taxe sur les chiens	135.--
(Pas de modifications par rapport aux années précédentes)	



Aperçu des investissements 2018

	Charges	Revenus
0 ADMINISTRATION GENERALE		
Bâtiment administratif	100'000	-
1 SECURITE PUBLIQUE	-	-
2 ENSEIGNEMENT ET FORMATION	700'000	150'000
Centre scolaire chauffage et ventilation		
3 CULTURE, LOISIRS ET CULTE	110'000	-
Passerelle Arbey + étude Plan Bertol	80'000	-
Etude infrastructures sportives	30'000	-
4 SANTE	155'000	-
Etude centre médical	150'000	-
Dispositif pré-hospitalier	5'000	-
5 PREVOYANCE SOCIALE	10'000	-
Subv. Institutions handicap		
6 TRAFIC	1'635'000	462'000
Routes cantonales	200'000	-
Route desserte de Villaz	770'000	462'000
Routes communales	400'000	-
Eclairage public	105'000	-
Réseau eau claire parasite	100'000	-
Machines et véhicules	60'000	-
7 PROTECTION ET AMENAGEMENT DE L'ENV.	2'197'500	1'204'200
Equipement réseau eau potable	200'000	20'000
Collecteurs égoûts, raccordement, plus-value	160'000	176'000
Etude épuration eaux usées Arolla	50'000	-
Centre de tri (finitions)	100'000	-
Décharge la Boussille	100'000	-
Cimetière	120'000	-
Participation et études cours d'eau	55'000	-
Projets de défense	1'155'000	1'008'200
Aménagement du territoire	197'500	-
Plans de développement	60'000	-
8 ECONOMIE PUBLIQUE	715'000	344'500
Agriculture (REP)	330'000	220'000
Remembrement virtuel	145'000	124'500
Autres projets agriculture	60'000	-
Véhicule pour forestiers	50'000	-
Etude turbinage eau potable	50'000	-
Etude chauffage à distance	50'000	-
Planification énergétique	30'000	-
9 FINANCE ET IMPÔTS	-	-
	5'622'500	2'160'700
Investissements nets	3'461'800	

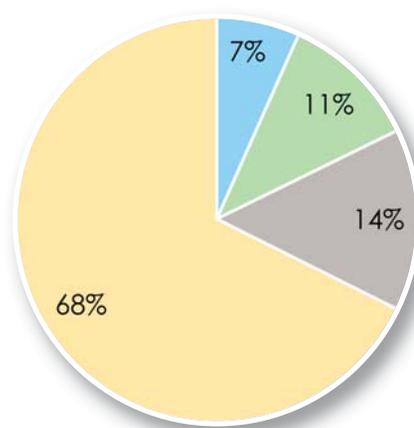


Revenus

Outre les investissements, il est intéressant de détailler les divers revenus à disposition du ménage communal. Comme mentionné précédemment, les revenus estimés dépassent les 13 millions de francs. Le schéma ci-dessous illustre quelles sont les différentes ressources financières de la commune d'Evolène. Les chiffres mentionnés dans le tableau sont issus du budget 2018. S'ils ne représentent qu'une estimation, ils donnent toutefois un ordre de grandeur des différentes contributions.

Revenus du compte de fonctionnement

- Autres revenus (subventions)
- 7 Environnement (taxes communales)
- 8 Economie publique (sylviculture et taxes touristiques)
- 9 Finance et impôts (impôts, péréquation et redevances)



Montants par type de revenus

	Revenus
Autres revenus	856'800
7 Environnement	1'442'700
Taxe sur l'eau potable	315'000
Taxe sur les eaux usées	430'000
Taxe de voirie	270'000
Revenus de la taxe au sac	200'000
8 Economie publique	1'868'000
Sylviculture	750'000
Taxe de séjour forfaitaire	500'000
Taxe de promotion touristique	220'000
9 Finance et impôts	9'252'762
Impôts personnes physiques (revenu, fortune, foncier)	4'600'000
Impôts personnes morales (bénéfice, capital, foncier)	710'000
Autres impôts	440'000
Péréquation financière	860'000
Redevances hydrauliques	2'100'000
Total	13'420'262



Nouveau règlement communal sur la **Gestion des déchets**

Introduction de la taxe au sac dans le Valais romand - historique

Pour financer les coûts d'élimination des déchets urbains, la législation fédérale impose de prélever une taxe auprès de ceux qui sont à l'origine de ces déchets (art. 32a de la loi fédérale sur la protection de l'environnement). Selon le Tribunal fédéral (ATF 137 / 257), le principe du pollueur-payeur implique de calculer la taxe variable en fonction de la quantité (poids ou volume) de déchets produits, pour chaque pollueur, faute de quoi la taxe n'a pas d'effet incitatif et n'est pas conforme à la législation fédérale. La taxe variable doit être combinée avec une taxe de base.

L'Antenne Région Valais Romand, qui regroupe l'ensemble des communes du Valais francophone, a désigné, en décembre 2013, un groupe de travail dans lequel sont représentés les communes et les régions, les usines d'incinération et le service cantonal de protection de l'environnement. Le groupe de travail a recommandé un processus unique et a proposé l'instauration simultanée d'une taxe au sac, combinée avec une taxe de base, pour toutes les communes du Valais romand. Ce système à l'avantage de présenter une unité de philosophie avec ceux retenus aux frontières de la zone Valais romand, ce qui limite les risques de tourisme des déchets. Le groupe a ensuite présenté un projet de règlement-type, adaptable en fonction des particularités de chaque commune, qui a reçu une approbation du service de l'environnement le 28 mai 2015, ainsi qu'une prise de position positive de la Fédération des Communes Valaisannes le 10 juin 2015.

Situation actuelle de notre commune

Le fonctionnement actuel de la commune d'Evolène dans la gestion des déchets n'est plus conforme à la législation et doit être révisé. Les principes de causalité et de couverture des coûts ne sont pas respectés. En effet, le fonctionnement actuel ne prévoit pas l'encaissement d'une taxe proportionnelle. Une taxe unique est facturée aux propriétaires privés ainsi qu'aux entreprises, selon le type d'entreprise.

Nouveau règlement et taxes

Le nouveau règlement proposé et approuvé par le Conseil communal sera conforme à la législation et, sous réserve d'acceptation par l'Assemblée primaire, entrera en vigueur au 1^{er} janvier 2018, c'est-à-dire en même temps que pour l'ensemble des communes du Valais romand. Le règlement prévoit l'encaissement d'une taxe proportionnelle, couvrant les coûts d'exploitation (taxe au sac) et d'une taxe de base communale couvrant les coûts des infrastructures. Il respecte les principes de financement suivants:

- Légalité
- Causalité
- Couverture des frais
- Equivalence
- Egalité de traitement
et interdiction de l'arbitraire
- Transparence

En plus de respecter ces principes, le système doit être simple à mettre en œuvre, facile à comprendre et à appliquer, avec des charges administratives raisonnables. Le principe de financement établi en application de ces principes vise deux objectifs majeurs nettement distincts :



Nouveau règlement communal sur la **Gestion des déchets**

22

- **Incitatif** : Le montant des taxes doit amener le détenteur à prendre conscience du coût que représente l'élimination des déchets et à modifier son comportement vers un meilleur respect de l'environnement. Les conséquences attendues sont une réduction de la production de déchets et une augmentation de la part vouée au recyclage par rapport à celle destinée à l'incinération.

- **Fiscal** : Les taxes constituent un outil à la disposition de la commune garantissant le financement de l'élimination des déchets indépendamment des aléas de la conjoncture et de l'évolution des recettes fiscales. Elles permettent de couvrir les frais y relatifs sans recourir à d'autres sources de financement (autofinancement).

Au vu de ce qui précède, le conseil communal a retenu dans son règlement les principes suivants dans la détermination des taxes :

a) Taxe de base perçue annuellement qui correspond aux coûts des infrastructures et calculée

- *Pour les particuliers* : par logement selon la surface habitable. Le règlement prévoit une fourchette de Fr. 0.10 à Fr. 5.- par m² de surface habitable.

- *Pour les entreprises* : par entreprise, selon le secteur d'activité sur la base des catégories définies dans le règlement et dans une fourchette de Fr. 20.- à Fr. 2'000.-

- La taxe de base est due par le propriétaire de tout bâtiment ou installation à l'origine de déchets.

- Une vérification des données sera nécessaire par le biais d'un courrier adressé à tous les propriétaires.

b) Taxe proportionnelle à la quantité de déchets couvrant les coûts d'exploitation

- Les détenteurs de déchets doivent acquiescir des sacs spécifiques (blancs avec l'ins-

cription «*Trier c'est pas sorcier*») soumis au paiement d'une taxe anticipée.

- Les entreprises paieront selon le volume des déchets (taxe au sac ou container).

En fonction de la qualité du tri effectué, une famille de 4 personnes utilisera entre un et deux sacs de 35 litres par semaine, ce qui aura peu d'effet sur le budget «déchets».

Le prix du sac devrait en effet inciter les ménages à ne plus y déposer :

- le verre,
- le PET,
- le papier et le carton,
- les textiles,
- les déchets compostables et/ou méthanisables (déchets de cuisine et de jardin),
- les métaux (ferraille ménagère, fer blanc, aluminium).



Comparatif des coûts actuels et futurs

Taxes de base voirie 2017 (total):

Fr. 480'000.- (privés)

Fr. 80'000.- (entreprises)

Taxes de base voirie 2018 (total):

Fr. 230'000.- (privés)

Fr. 40'000.- (entreprises)

Pour les privés la taxe de base sera de Fr. 1.- par m² de surface habitable, ce qui représente pour un appartement de 70 m² Fr. 70.- de taxe de base alors que la taxe oscille actuellement entre Fr. 210.- et 250.-.



Le solde du budget communal pour assurer la gestion des déchets proviendra du produit de la vente des sacs taxés. Le montant total encaissé à l'échelle cantonale sera en effet reversé aux communes selon une répartition, indépendamment du lieu d'achat des sacs.

Prix des sacs taxés

- 17 litres Fr. 0.95
- 35 litres Fr. 1.90
- 60 litres Fr. 3.40
- 110 litres Fr. 6.20

Les sacs taxés seront disponibles dans tous les commerces d'alimentation du Valais romand à partir du 1^{er} décembre 2017.

L'utilisation de sacs non conformes sera sanctionnée d'une amende de Fr. 200.- accompagnée des frais y relatifs.

Mesure sociale

Le Conseil communal prévoit une mesure d'accompagnement liée à l'introduction de la taxe au sac pour les enfants entre 0 et 36 mois (50 sacs de 35 litres par année et par enfant) ainsi que pour les cas d'incontinence (50 sacs de 35 litres par année et par personne).

Centre de tri

Le nouveau centre de tri au lieu-dit «Lù Moulins» aux Haudères est en cours de construction et sera à disposition de la population prochainement. Un centre de tri moderne a pour but d'offrir aux habitants une véritable possibilité de trier et d'y déposer: verre, aluminium, habits, capsule de café, déchets verts et spéciaux, ferraille, électronique, papier, bois, déchets encombrants.

Le dépôt de déchets y sera entièrement gratuit pour les particuliers (à l'exception des pneus).

Horaires prévus toute l'année :

- Mercredi de 9h à 12h et de 17h à 19h30
- Samedi de 10h à 17h

Conclusion

En 1990, la production de déchets urbains se montait à environ 600 kg par habitant. En 2016, elle s'élevait à plus de 730 kg. La gestion de ces déchets qui ne cessent d'augmenter est entièrement à la charge de la commune. Cette dernière doit donc prendre toutes les dispositions utiles pour réduire les quantités de déchets produites sur son territoire et intégrer les composantes du développement durable.

Ces mesures ont un coût (moloks, écopoints, centre de tri, administration, ...) que les revenus des taxes doivent entièrement financer.

Malgré cela, les taxes dans leur ensemble subiront une baisse au 1^{er} janvier 2018.

Le nouveau règlement communal sur la gestion des déchets a été approuvé par le Conseil communal lors de sa séance du 13 novembre 2017. Il sera proposé pour approbation à l'Assemblée primaire le 13 décembre 2017.

Le Conseil communal vous recommande à l'unanimité d'approuver ce règlement.

Un tout ménage d'information «Guide de gestion des déchets» concernant les mesures proposées par la commune pour la mise en œuvre de la taxe au sac sera distribué prochainement. Toutes les informations utiles concernant le centre de tri, les horaires ainsi que les filières pour chaque déchet y seront notamment détaillées. Un mode d'emploi du tri peut également être consulté sur la page internet www.tax-au-sac-valais.ch.

L'intégralité du règlement de gestion des déchets est disponible au guichet de l'administration communal durant les heures d'ouverture ainsi que sur le site internet de la commune www.commune-evolene.ch.

Yvan Maistre
Conseiller
communal



Association des communes du Val d'Hérens (ACVH) et tourisme **Val d'Hérens**

24

Historique

L'ACVH est née en 2006, d'une volonté commune de rapprochement entre les communes d'Evolène, d'Héréence, de Vex, de Saint-Martin, de Nax, de Mase, de Vernamiège et des Agettes. Les buts recherchés étaient et restent les suivants :

- Gérer en commun et de manière coordonnée les projets concernant le Val d'Hérens
- Encourager et réaliser les projets économiques régionaux
- Elaborer des structures intercommunales afin de gérer les études et les projets de réalisation régionale
- Favoriser le développement économique et touristique de la vallée
- Chercher des synergies permettant de mieux défendre les intérêts des communes du Val d'Hérens.
- Exercer toute activité permettant d'atteindre directement ou indirectement les buts fixés
- Réaliser des structures et infrastructures intercommunales.



Les organes de l'association sont l'assemblée générale, comprenant les conseillers communaux désignés en tant que délégués ACVH, le comité, composé des présidents de commune, ainsi que les vérificateurs de compte.

Depuis 2006, les communes se sont surtout réunies autour de projets fédérateurs, comme le projet de parc naturel régional et le plan de développement économique régional (PDER), pour ne citer que les plus connus.

Au fil du temps et notamment à partir de 2010, l'organisation s'est étoffée compte tenu de l'augmentation des sujets traités. Une structure a été mise en place à Euseigne, dans les locaux de l'ancienne poste, accueillant des collaborateurs afin de gérer les aspects administratifs et de coordonner les projets.

Fonctionnement actuel

Quelques années plus tard, l'association ne réunit «plus que» cinq communes, suite à la fusion de Mont-Noble et le départ des Agettes pour la capitale sédunoise.

Actuellement, une séance mensuelle de comité a lieu, réunissant les cinq présidentes et présidents des communes du Val d'Hérens, avec un ordre du jour variable mais un point fixe : le tourisme, et ce particulièrement depuis la conclusion de partenariats entre les communes et l'ACVH fin 2016 (voir section Tourisme Val d'Hérens). Le tourisme fait ainsi actuellement office d'élément fédérateur, indispensable à la rencontre régulière des cinq communes. D'autres thématiques sont cependant régulièrement abordées, telles que les manifestations locales, la santé, la mobilité, etc. La structure offre de plus une plateforme directe d'échange d'information et d'expérience pour assurer le fonctionnement de nos communes respectives qui, somme toute, font souvent face aux mêmes difficultés.

Outre le comité, l'ACVH comprend plusieurs commissions orientées sur le tourisme. La plus importante, la commission stratégique est composée de deux délégués par commune, en principe un politique et un professionnel du tourisme. Cette commission réunit les délégués des cinq communes lorsque le sujet traite du tourisme d'été, des quatre lorsqu'il s'agit du tourisme d'hiver (sans Vex). Elle est compé-



tente pour fixer les priorités et objectifs, en termes de marketing, développement de produits et coordination des offices du tourisme de la vallée. Ses propositions doivent être avalisées par le comité ACVH, afin de garantir le respect budgétaire et d'assurer une gestion saine des ressources humaines.

Le personnel de la structure en 2017 comprend les fonctions suivantes : une responsable marketing (100%), une stagiaire marketing (100%), une assistante marketing et produits (50%), un responsable opérationnel (50%) et une collaboratrice administrative (20%), dont le rôle est principalement dévolu au fonctionnement du comité et la coordination de projets hors tourisme. Pour 2018, des discussions de réorganisation sont en cours suite au départ du directeur d'Evolène Région Tourisme, Michael Moret, lequel assurait en même temps ce rôle de responsable opérationnel à 50% pour la vallée.

Tourisme Val d'Hérens

La structure actuelle a été établie par l'intermédiaire de conventions de partenariat entre chaque commune et l'ACVH. Signées à la fin de l'année 2016, elles règlent l'engagement financier des communes pour la période 2017-2019 (3 ans). Chaque commune s'est engagée à mettre un montant annuel allant de Fr. 80.- à Fr. 100.- par habitant pour faire la promotion du Val d'Hérens.

Les objectifs du renforcement du tourisme à l'échelle de la vallée sont les suivants :

- Promouvoir la marque et la destination touristique «Val d'Hérens» dans l'intérêt des prestataires de la vallée et de leurs besoins en termes de promotion
- Répondre aux stratégies voulues par les communes contractantes et leurs sociétés de développement respectives en matière de promotion touristique
- Unifier et centraliser le marketing touristique (communication, promotion, produit, vente, distribution) de toute la vallée
- Centraliser la gestion et la coordination des offices du tourisme pour la vallée.





Si ces intentions sont louables et montrent la bonne volonté de l'ensemble de la vallée de travailler ensemble pour développer notre destination, le fonctionnement reste en effet compliqué. L'absence d'une véritable structure centrale directrice et les disparités régionales en termes de produits et de ressources rendent la collaboration délicate. Les changements prennent toutefois du temps et nécessitent l'engagement de toutes les personnes, de la base jusqu'au domaine stratégique.

Avec la nouvelle législature, et le changement de trois présidences de commune sur les cinq représentées à l'ACVH, il est vrai qu'il a été difficile de démarrer cette première année de partenariat sur la base des conventions fraîchement établies. L'organisation n'avait en effet pas été complètement définie et la mise en place a pris du temps, notamment en raison de problèmes budgétaires et de répartition entre les différents mandats à promouvoir :

- Le Val d'Hérens l'été, avec les cinq communes
- Le Val d'Hérens l'hiver, avec Evolène, Hérémece, Mont-Noble et Saint-Martin
- Le Cône de Thyon l'hiver, avec Vex et Hérémece

Une chose est sûre : il est grand temps de trouver des solutions afin de répondre aux besoins de nos prestataires et de proposer des produits en phase avec les souhaits des clients. Le politique ne souhaite en aucun cas faire du tourisme son terrain de jeu, au contraire. S'il est là pour donner une impulsion de rapprochement et garantir le bon usage des deniers publics, provenant des taxes touristiques ou du revenu de l'impôt, il a besoin d'acteurs touristiques motivés et qui s'impliquent afin de proposer des projets, de réaliser des prestations et de faire avancer les choses. L'implication de tous les acteurs est indispensable pour notre tourisme, indispensable pour notre commune, indispensable pour notre Val d'Hérens.

Activités 2017

Malgré les quelques problèmes opérationnels évoqués, le personnel a pu réaliser de nombreuses actions marketing grâce aux montants alloués par les communes, notamment la taxe de promotion touristique.

- **Communication** (Print et internet) :
Publicité sur le marché Suisse, Campagne d'été avec Valais-Wallis Promotion, Loisirs.ch / Freizeit.ch, Suisse Mobile été, Valais.ch été, Campagne Facebook hiver et été, Partenariat Maison de la Montagne
- **Réseaux sociaux** :
Contenus quotidiens sur Facebook, twitter et Instagram, Ateliers coaching partenaires
- **Support de communication** :
Brochure hébergement, Flyer offres randonnées, Brochure, Activités été, Carte été
- **Foires / Salons** :
Salon du randonneur à Lyon, Salon des blogueurs, Salon de la Montagne à Genève
- **Relations publiques** :
Visites de presse, Communiqués de presse
- **Site internet** :
Mise à jour site internet actuel, Nouveau site internet
- **Marketing direct** :
Newsletter mensuelle, Mailinghouse ST
- **Produits touristiques** :
Sentier didactique des traces
- **Autres projets** :
Homologation des chemins VTT (Mise en application LIML)

Il s'agit là d'actions et de projets où la collaboration entre les communes fait tout son sens et où une promotion plus large peut être atteinte grâce à la concentration des moyens.



Tourisme et utilisation des Taxes touristiques

Edito

Le tourisme valaisan poursuit sa mutation par la mise en application de la taxe de séjour forfaitaire dans l'ensemble des destinations touristiques. Evolène et le Val d'Hérens ont validé le règlement en 2016, et l'ont mis en œuvre en 2017. En comparaison avec les autres destinations, le forfait de la taxe de séjour est inférieur à la moyenne, mais nous permet toutefois d'augmenter notre capacité de financement.

La taxe de promotion touristique (TPT), 2^e règlement mise en application en 2017, offre une capacité supplémentaire de promotion, marketing et création de produits. En remplacement de la taxe d'hébergement financée uniquement par les hébergeurs, la TPT s'applique à l'ensemble des activités économiques de la région, avec une taxe moyenne de 0.3% du chiffre d'affaires. L'activité touristique est l'affaire de tous, il est primordial de se donner les moyens pour faire face à une concurrence régionale, locale et internationale.

La mutation du tourisme se retrouve également dans les produits touristiques, avec une multitude de packages, de pass (carte d'hôtes). Cette nouvelle tendance va s'inscrire durablement, il est de notre devoir de proposer au niveau de la région un Hérens Pass ou Hérens Liberty afin d'améliorer l'attractivité de la région.

Le ski alpin reste un sujet préoccupant : la vétusté des installations, le besoin de financement par la commune et l'isolement limitent la qualité de l'offre. Pour y faire face, les priorités sont l'ouverture du domaine d'Arolla en début de saison, la création d'animations et de packages tout au long de la saison et une meilleure visibilité de l'Espace Dent-Blanche. Une offre d'achat de journée de ski par smartphone sera proposée dès cet hiver.



Le ski de fond, produit de différenciation hivernale, proposera une piste éclairée et un enneigement mécanique dans le but de garantir une piste de 2 km en début de saison.

La force d'Evolène, c'est le dynamisme des associations qui se concrétise chaque année par la création d'événement sportifs et culturels tout au long de l'année, renforçant la stratégie 4 saisons définie par la commune. Félicitations à tous pour cet engagement durable.

Je félicite également les hébergeurs pour l'amélioration de la qualité des hébergements, les prestataires touristiques pour leur professionnalisme et leur service personnalisé, et les restaurateurs pour la qualité de leur cuisine. Le tourisme est une chaîne de valeur, et chaque maillon contribue à améliorer l'offre à notre clientèle et à améliorer notre offre 4 saisons.

Serge Gaudin
Conseiller communal



Récapitulation des flux financiers

28

2017 a été une année de transition dans le domaine du tourisme, avec l'arrivée substantielle des nouvelles taxes touristiques. Cependant, il était difficile de prédire avec exactitude le revenu réel de ces dernières une fois mises en œuvre. Le montant de la taxe de séjour forfaitaire avait notamment été surestimé, ce qui a nécessité des adaptations en cours d'année du côté d'ERT, tous les projets n'ayant pu être réalisés cette année.

Au final, la taxe de séjour forfaitaire permet d'encaisser 500'000 francs, la taxe de promotion touristique quant à elle rapporte 220'000 francs dévolus au marketing.

Le tableau suivant montre comment ces montants sont répartis entre la commune et les différents acteurs touristiques. Les chiffres sont ceux issus du budget 2018, mais ils reflètent en grande partie la réalité de 2017 suite aux multiples adaptations au fil de l'an.

Pour la taxe de séjour, env. 400'000 francs sont reversés à ERT. Un montant de 50'000 francs

environ est conservé par la commune pour couvrir les frais de personnel et administratifs relatifs à l'encaissement et à la gestion des données relatives aux logements. Enfin, pour quelques investissements conséquents décidés en 2017, la commune d'Evolène a accepté de «faire la banque», c'est-à-dire qu'elle s'est acquittée de la facture en lieu et place de l'office du tourisme, pour permettre à ce dernier de mener plusieurs projets en parallèle. En contre-partie, un montant est retenu chaque année sur la taxe de séjour afin de rembourser progressivement ces investissements.

Pour la TPT, il a été décidé qu'env. 130'000 francs seraient versés à ERT pour la promotion locale/régionale de nos manifestations, et que 65'000 francs seraient dévolus à Val d'Hérens Tourisme pour la promotion plus large de notre destination. Des frais administratifs sont à nouveau retenus par la commune.

Enfin, le tableau révèle une partie des montants provenant du revenu communal hors taxes touristiques et consacré à ce pan de notre économie.

Flux financiers (chiffres Budget 2018 Commune d'Evolène)

Taxe de séjour forfaitaire	Versement à Evolène Région Tourisme (ERT)	407'000
	Frais administratifs commune	50'000
	Amortissement éclairage solaire piste de fond	28'000
	Amortissement enneigement piste de fond	15'000
Taxe de promotion touristique	Versement à Evolène Région Tourisme (ERT)	129'000
	Participation Val d'Hérens Tourisme	65'000
	Frais administratifs commune	26'000
Commune d'Evolène	Participation Val d'Hérens Tourisme	85'000
	Commission touristique	5'000
	Entretien Via Ferrata, piste de fond et autres installations sportives	31'000
	Chemins pédestres	110'000
	Subvention Télé-Evolène	550'000
	Subvention Arolla	105'000



Utilisation des taxes par Val d'Hérens Tourisme

La structure mise en place par l'Association des communes du Val d'Hérens (ACVH) est essentiellement dévolue au marketing, c'est pourquoi seule une partie de la taxe de promotion touristique est versée au bureau d'Eu-seigne (65'000 francs), rien ne provient de la taxe de séjour forfaitaire. La majeure partie de la TPT reste cependant à ERT (130'000 francs), compte tenu de l'importance de la promotion locale. La commune d'Evolène verse donc le montant supplémentaire nécessaire à la structure Val d'Hérens (85'000 francs). Les activités 2017 sont présentées à la page 26.

Utilisation des taxes par Evolène Région Tourisme

Initiation au biathlon

Ski de fond nocturne



Réalisations 2017

Les taxes encaissées ont permis d'apporter une réelle valeur ajoutée à l'offre mise en place par notre office du tourisme, Evolène Région Tourisme (ERT), dès la première année. Les illustrations ci-contre montrent une partie des nouveaux services, produits, infrastructures qui ont pu être réalisés grâce à ces revenus supplémentaires.

Evolène Région, un paradis pour le ski de fond

Les pistes d'Evolène/les Haudères et d'Arolla offrent un paysage à couper le souffle sur notre région et satisferont les sportifs de tous niveaux. Elles totalisent 65km de tracé et sont homologuées FIS.

Fin de saison, fermé actuellement

- A Evolène: [Bulletin d'enneigement](#)
- A Arolla: [Bulletin d'enneigement](#)



Vignette recommandée sur nos 2 pistes : une modeste contribution pour l'entretien, l'amélioration des pistes afin de pouvoir vous offrir toujours un maximum de plaisir.

Pay What you Want!

En contrepartie du prêt, vous versez le montant de VOTRE choix. La réservation se fait minimum 24 heures avant le prêt.

Documents nécessaires

1. Être en possession d'un permis de conduire valable
2. Bénéficier de la carte d'hôte de notre région
3. Posséder une carte de crédit pour le système de caution

Plus d'informations et réservation

Evolène Région Tourisme, 027 283 40 00



Mise à disposition d'un véhicule électrique



Balisage d'itinéraires et application smartphone



Tourisme et utilisation des Taxes touristiques

Budget 2018 ERT

Le budget ci-dessous communiqué par ERT permet en premier lieu de voir quelles sont les contraintes grevant leur budget et de constater le montant finalement disponible pour la réalisation de nouveaux services ou produits. Ce dernier est estimé à un peu plus de Fr. 70'000.- pour 2018.

Entrées

Taxe de séjour forfaitaire (encaissée et reversée par la commune)	400'000
Taxe de séjour hébergeurs prof. (encaissée par ERT)	120'000
Taxe de promotion touristique	130'000
Cotisations membres	25'000
Vignettes ski de fond	35'000
Recettes animations	10'000
Produits exceptionnels	15'000
Autres produits	10'000
Total des entrées	745'000

Dépenses

Charges salariales	288'000
Charges d'exploitation	44'000
Charges d'administration	28'000
Charges d'animation	83'000
Charges marketing	100'000
Charges pistes fond	110'000
Charges patinoire	17'000
Charges cinéma	2'000
Total des dépenses	672'000

Montant disponible pour investissement **73'000**

Projets 2018

Evolène Région Tourisme souhaite développer les pistes ci-dessous :

- Finalisation des parcours trails sur la commune d'Evolène
- Offre Car Postal hiver
- Amélioration du produit «biathlon»
- Enneigement mécanique de la piste de fond
- Amélioration et développement des animations (journées thématiques sur la géologie, ornithologie, trottinettes, escalade, ...)
- Exposition à ciel ouvert 2018 (Derib)
- Projet Land Art 2018 (Expolène)
- Sentier didactique sur les marmottes à Arolla
- Sentier didactique «Histoire d'eau» en partenariat avec Hydro Exploitation
- Sentier didactique «contes et légendes» sur les Rocs
- ID ticketing





Promotion Civique 2017

Civique

La commission Jeunesse, Culture, Loisirs et Sports, a eu le plaisir de passer un moment en compagnie des nouveaux citoyens de la commune d'Evolène. La soirée a eu lieu le 14 octobre au restaurant l'Ecureuil à la Sage. Si la participation était faible, le moment fut convivial avec les quatre jeunes présents pour l'occasion. Nous souhaitons encore nos meilleurs vœux à ces jeunes nés juste avant l'an 2000, que l'avenir leur sourie, tant sur le plan professionnel que personnel.

Voici les nouveaux majeurs présents :



Lorène Quinodoz

09.01.1999, fille de Jean et Nicole
Etudiante en 5^e année au collège de la Planta, souhaite devenir chanteuse
Hobbys : Chant, musique, piano, conservatoire
Ce que j'aime à Evolène ?
Le paysage, les montagnes



Yanik Favre

10.04.1999, fils de Jean-Michel et Corinne
Forestier bûcheron
Hobbys : Chasse, randonnée, apéro
Ce que j'aime à Evolène ?
L'ambiance, le paysage

Nouveaux citoyens absents :

Axel Beytrison,
Célia Cappiello,
Jonathan Cappiello,
Louana Escobar,
Pauline Fauchère,
Loïc Métrailler,
Grégoire Pralong
et Guillaume Pralong,
ainsi que Patriyk Nadobny
et Robin Roosen, invités.

Gwendoline Georges

01.08.1999, fille de Cyrille et Brigitte
Apprentie droguiste
Hobbys : Arc-en-ciel, danse, race d'Hérens - élevage
Ce que j'aime à Evolène ?
Les gens, l'ambiance, la mentalité
Ce qu'on pourrait améliorer ?
Les transports en commun, les sentiers pédestres



Colin Pralong

21.12.1999, fils de Jean-Marc et Cristelle
Souhaite devenir chauffeur poids-lourd
Hobbys : Foot, ski, carnaval
Ce que j'aime à Evolène ?
La montagne, la neige, la mentalité





Nonagénaires

32

Compte tenu de l'interruption de la brochure communale pendant quelques mois, cette rubrique a pris de l'envergure. La commune d'Evolène compte en effet cinq nouveaux nonagénaires depuis le deuxième semestre 2016. Nous réitérons nos meilleurs vœux à ces personnes et sommes heureux de pouvoir vous les présenter ci-dessous.

Catherine Maistre 1^{er} novembre 1926

Fille de Marie et de Théodule Anzévi. Elle a travaillé dans sa jeunesse comme fille de salle dans différents hôtels, en particulier à Gletsch, à Evolène, au Trient ou encore à Lausanne. Elle épouse Paul le 29 décembre 1951.

Après une vie bien remplie, elle a malheureusement été victime d'un AVC en 2011 et réside actuellement dans un EMS à Sion. Son mari Paul est décédé en 2012.

Catherine a un fils, Michel, 3 petits-enfants, Christel, Nicolas et Elodie, et un arrière-petit-fils prénommé Nesta.



Laurent Dussez, 16 décembre 1926

Né en Savoie, Laurent a vécu en France jusqu'à sa majorité. Il rentre en Suisse pour faire son école de recrue.

Après l'armée, il s'installe à Lannaz avec ses deux tantes célibataires Madeleine et Henriette. Il fallait bien les bras solides d'un jeune homme pour venir à bout des travaux de la campagne. C'est ainsi qu'il est devenu agriculteur. Ses tantes décédées, il continua son labeur seul...

70 ans plus tard, atteint dans sa santé, il s'installe au Home Saint-Sylve.



Catherine Pralong, 24 janvier 1927

Fille de Maurice Chevrier et de Madeleine Rieder, Catherine était la troisième d'une fratrie de six enfants. Dès son plus jeune âge, elle a su mettre la main à la pâte en travaillant à la vigne à Yvorne et plus tard dans l'horlogerie au Locle. Cependant, son petit coin de paradis lui manquait tellement qu'elle décida de rentrer chez elle à Evolène, afin d'aider ses



Hortense Follonier

30 janvier 1927

Fille de Jean Pralong et de Marie Dussex, Mariée à Joseph Follonier de la Tour. De cette union sont nées 2 filles, puis 4 petits-enfants et 5 arrière-petits-enfants.

Une vie bien remplie, une vie de bonheur, une vie de souffrance... Elle n'a pas été épargnée par la vie, notamment en raison de la paralysie et la maladie de son mari. Tout ça a engendré beaucoup de travail. Elle est veuve depuis 1988. La croyance en Dieu et sa foi l'ont aidée à surmonter toutes ces épreuves.

parents dans leur exploitation agricole. Durant cette période, elle a eu le plaisir de gravir quelques sommets de la région. Aujourd'hui, son seul regret est de n'avoir pu ajouter l'ascension de notre Dent-Blanche à sa liste.

En 1967, elle décida d'unir sa vie à celle de Gaston Pralong. De ce mariage, son cœur de maman fut comblé par la naissance de deux enfants, Madeleine et Pierre-Antoine. Son emploi du temps était toujours bien rempli avec l'exploitation agricole et leur éducation. Avec tendresse, elle ne cessa de leur transmettre de belles valeurs. De nature toujours optimiste et animée par une grande foi, elle a toujours su avancer avec enthousiasme malgré des temps difficiles.

Aujourd'hui, elle est l'heureuse grand-maman de quatre petits-enfants auxquels elle raconte ses meilleurs souvenirs de jeunesse, avec des histoires de veillées au mayen, de «karrufejòn» (petit tapage nocturne dans les mayens). Toutes ces évocations font prendre conscience, avec émotion, du parcours de vie qu'elle a traversé avec courage et détermination. Sa famille lui est extrêmement reconnaissante pour l'enseignement de la sagesse, de l'exemplarité et de l'amour inconditionnel.

Hortense a toujours été une maman et grand-maman aimante et présente pour sa famille. Pour ses loisirs, elle aime particulièrement le chant et la chorale.





Nonagénaires

Cécile Chevrier-Maistre

11 octobre 1927

Née à Périgueux en France. Sa maman, veuve, enceinte de Cécile, et avec déjà 5 enfants à charge, décide de quitter Evolène pour des raisons économiques essentiellement. A l'époque, les aides telles que rentes de veuves ou allocations familiales n'existent pas, et la vie paysanne est très difficile pour une femme dans sa situation.

Sept années plus tard la famille revient à Evolène. Cécile y suit les écoles obligatoires, puis se sent attirée par la profession de sage-femme. Elle contracte un emprunt et s'inscrit à Lausanne dans une école qu'elle quitte 3 ans plus tard, un diplôme en main.

Elle travaille à l'hôpital de St-Cloud, puis rentre finalement à Evolène pour rejoindre son fiancé Pierre Chevrier de Laurent. Ils s'unissent devant Dieu en 1952. De cette union naissent 3 filles, Christiane, Raymonde et Myriam, puis 7 petits-enfants et 4 arrière-petits-enfants. Son mari décède en 2015 (89 ans). Cette disparition l'affectera beaucoup.

Cécile aura travaillé durant de nombreuses années comme sage-femme. Elle secondera ensuite son mari qui reprend le commerce familial, la boucherie Chevrier à Evolène. Elle cumulera même ces deux activités durant de nombreuses années. C'est ainsi que nombre d'Evolénards verront le jour sous le regard expert de la sage-femme, et que 30 années passées derrière le comptoir auront marqué les mémoires locales.





Soirée des **Mérites** sportifs et culturels 2016

Lors de la soirée du 10 décembre 2016, la commune d'Évolène, par sa commission de la Jeunesse, a décerné cinq mérites placés sous le signe de la culture. En effet, la commission avait décidé d'attribuer ces mérites aux personnes ayant apporté du dynamisme dans la Commune, qui en sont des ambassadeurs ou qui contribuent à la sauvegarde du patrimoine. La commission a demandé aux différentes associations de donner des personnes qui à leurs yeux auraient mérité ce prix.

Les lauréats 2016 sont les suivants:



Andrée Fauchère

Pour ses ouvrages mettant en valeur notre commune, son dévouement envers son prochain et pour la transmission de son savoir.

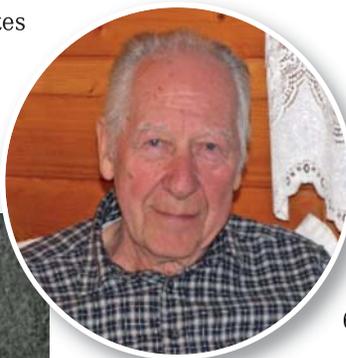


Gilbert Maître

Pour les actions accomplies dans le but de promouvoir la culture et l'art dans la Commune d'Évolène, principalement par le biais d'Évolèn'art, mais également entre autres pour Festival de musique classique des Haudères ainsi que les activités liées à la race d'Hérens.

Gisèle Pannatier

Pour sa contribution à la sauvegarde du patois, en promouvant l'écriture et les cours de patois, et pour la mise à disposition de ses compétences notamment pour le musée d'Évolène.



Marcel Favre

Pour son implication sans faille au sein de la fanfare l'Echo de la Dent-Blanche, lui qui en est membre fondateur, tromboniste et a fêté ses 63 ans de musique.

CIME (Arc-en-Ciel)

Pour commémorer les 10 ans d'existence et les remercier pour leur contribution à la mise en valeur du patrimoine local et à l'animation culturelle régionale ainsi que la promotion de la culture montagnarde du monde entier.

De nouveaux mérites en 2018

La nouvelle commission Jeunesse, Culture, Loisirs et Sports, en service depuis janvier 2017 souhaite continuer à récompenser les personnes méritantes de notre commune. Il a été décidé de maintenir le rythme actuel, c'est-à-dire d'organiser une soirée chaque deux ans. La prochaine soirée aura donc lieu en 2018. Nous lançons donc déjà un appel aux candidatures. Chaque société ou citoyen est invité à «dénoncer» la contribution d'une personne particulièrement méritante ou qui excelle dans un domaine particulier, afin que la commission puisse identifier les lauréats 2018. Merci d'avance !

Assemblée primaire

Convocation

L'assemblée primaire de la commune d'Evolène est convoquée en séance le

Mercredi 13 décembre 2017 à 19h30
Au Centre scolaire d'Evolène

L'ordre du jour est le suivant:

1. Budget 2018

- a. Présentation
- b. Communications fiscales
- c. Décisions

2. Règlement sur les déchets urbains

- a. Présentation
- b. Décision

3. Divers

Conformément à la loi sur les communes du 5 février 2004, article 15, le budget peut être consulté, au greffe communal, **dès ce jour jusqu'au 13 décembre 2017**, durant les heures d'ouverture du bureau communal.

L'ADMINISTRATION COMMUNALE

La Présidente
Virginie Gaspoz

Le Secrétaire
Narcisse Gaspoz

